



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 30 avril 2025**

**DÉLIBÉRATION N°CS-2025-013**

Objet : Affectation du résultat comptable de l'exercice budgétaire 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 14 avril 2025 s'est réuni à Arles le 30 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 15 membres sur 23, soit 54 voix sur 92.

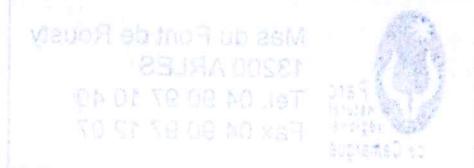
**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS, Catherine BALGUERIE-RAULET, François JOURDAN, Eva CARDINI, Pierre RAVIOL, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY, Marie-Christine CONTRERAS

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Christelle AILLET représentée par Marie-Christine CONTRERAS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Bernard ARSAC représenté par François JOURDAN

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Daniel CARLOTTI

**Invités permanents avec voix consultatives** : Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Raphaël MATHEVET

**Assistaient à la séance** : Olivier BRIAND, Nicolas WECK, Christophe FONTFREYDE, Estelle ROUQUETTE, Magali BLANC, Elodie EQUEL, Emilie IPSILANTI



## DÉLIBÉRATION N°CS-2025-013

Objet : Affectation du résultat comptable de l'exercice budgétaire 2024

Le Comité Syndical,

**Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,  
**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,  
**Vu** le compte financier unique 2024,

➤ Considérant

- Que l'exercice 2024 est clos,
- Qu'il convient d'affecter les résultats cumulés en totalité à la plus proche décision budgétaire,
- Que le budget supplémentaire est en préparation,
- Qu'il appartient au Comité syndical d'affecter les résultats,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement, soit + 277 033.51 € en recette au compte 002,
- D'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement, soit + 341 881.90 € en recette au compte 001,
- D'indiquer que ces sommes seront reprises au budget supplémentaire 2025,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

